

hybrides rechargeables de l'extérieur

Consommation d'énergie électrique (pondérée, conditions mixtes)

Autonomie en mode électrique

3.1. Code général de la ou des éco-innovations

3.2. Emissions de CO2 épargnées totales dues aux éco-innovations

3.2.1. Emissions épargnées NEDC (le cas échéant)

Essence / Diesel

3.2.2. Emissions épargnées WLTP (le cas échéant)

Essence / Diesel

4. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs, selon le règlement (UE) 2017/1151 (le cas échéant)

Valeurs WLTP Essence / Diesel

Phase basse

Phase moyenne

Phase haute

Phase extra-haute

Combinées

Pondérées combinées

Valeurs WLTP GPL/GN/Ethanol

Phase basse

Phase moyenne

Phase haute

Phase extra-haute

Combinées

Pondérées combinées

5. Véhicules électriques purs et véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur selon le Règlement (EU) 2017/1151 (le cas échéant)

5.1 Véhicules électriques purs (le cas échéant)

Consommation d'énergie électrique

Autonomie en mode électrique

5.2. Véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur (le cas échéant)

Consommation d'énergie électrique (ECAC, pondéré)

Autonomie en mode électrique (EAER)

Autonomie en mode électrique en ville (EAER ville)

Divers

50. réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses du règlement n°105 de l'ONU de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies

51. Véhicules à usage spécial désignation conformément à l'annexe I, partie A, point 5, du règlement (UE) n° 2018/858 du Parlement européen et du Conseil

52. Remarques (*)

Liste des pneumatiques : paramètres techniques

35: (*) 195/65 R15 (95)H, 6.00 J 15 - 44

35: (*) 195/65 R15 (95)J, 6.00 J 15 - 44

35: (*) 195/65 R15 (95)V, 6.00 J 15 - 44

44: (*) en option

44: (*) E7 55R01 1203 - E7 55R01 1204

Non

Véhicule équipé d'un système radar de courte portée dans la bande des 24 GHz

RENAULT

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES COMPLETS N1

Nathalie DUPLEX

le soussigné,

certifie par la présente que le véhicule

0.1. Marque :RENAULT

0.2. Type Variante :K

Version :RFK9K

:A66TA0PBHAF0

:KANGOO

0.2.1. Appellation commerciale

0.2.3. Identifiants (le cas échéant):

0.2.3.1. Identifiant de la famille d'interpolation

0.2.3.2. Identifiant de la famille ATC

0.2.3.3. Identifiant de la famille PEM

0.2.3.4. Identifiant de la famille de résistance à l'avancement sur route

0.2.3.5. Identifiant de la famille de matrices de résistance à l'avancement sur route (le cas échéant)

0.2.3.6. Identifiant de la famille de systèmes à régénération périodique

0.2.3.7. Identifiant de la famille d'essais d'émissions par évaporation

0.4. Catégorie du véhicule :N1

0.5. Raison sociale et adresse du constructeur :RENAULT s.a.s.

13-15, Quai Alphonse Le Gallo

France F - 92100 Boulogne-Billancourt

0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires

Plaque sur l'entourage de la porte droite au-dessus ou au-dessous de la gache

Emplacement du numéro d'identification du véhicule

Marquage à froid sur la partie avant du support moteur, coté droit

0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur:

(le cas échéant)

0.10. Numéro d'identification du véhicule

0.11. Date de construction du véhicule

est conforme à tous égards au type complet décrit dans

le numéro de réception

Date

Le véhicule peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats membres dans lesquels la conduite est à et qui utilisent les unités pour l'indicateur de vitesse

:e2*2007/46*0006*47

:26/05/2020

:Droite

:Métriques

:IP-61A2AGDTL4A_000-VF1-0
:AT-61A_146.ID.A_000-VF1-0
:9-VF1-D18
:RL-61A1L4A_260_000-VF1-0
:PR-1715K9K_6TD_000-VF1-0

SCANOK

Guyancourt
N. DUPLEX

01/10/2020
Chef du service Homologation Officielle

